FORMATION & CERTIFICATION DES ARM

Dr Sophie Narcisse

Formation

- Définie par l’arrêté du 19 juillet 2019 et ses annexes
  - *Voies d’accès possibles : formation initiale, formation continue, VAE, apprentissage*
  - *Conditions d’entrée en formation : ≥ 18 ans au moins au 31 décembre de l’année d’entée en formation, BAC ou équivalent ou d’un titre ou diplôme de niveau 4 ou justifier de 3 années d’expérience professionnelle à temps plein*
  - *Modalités de sélection: sur la base d’un dossier et d’un entretien permettant d’apprécier la motivation et les aptitudes du candidat*
  - *Contenu de la formation : **1470 heures** : 50% théorie + 50% pratique.*
  - *Diplôme enregistré au niveau 4 du RNCP auprès de France Compétences*

- Blocs de compétences, modules de formation, critères et modalités d’évaluation,
- Conventions de stages, livrets de stage

Centres de formation : CFARM

Nom du centre de formation	Contact
Centre de formation d'assistant de régulation médicale de l'Assistance Publique des Hôpitaux de **Marseille** dont le siège est situé au 80 Rue Brochier – 13005 Marseille	Prise de contact avec le centre de formation : secretariat-centre-formation-arm@ap... Adresse permettant les inscriptions : inscription-centre-formation-arm@ap...
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique Hôpitaux de **Paris**, situé au 33, Boulevard de Picpus – CS 21705 75 571 – Paris cedex 12	cfarm.dfc@aphp.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique (GHBA) situé au 11 Rue André Lwoff – 56000 **Vannes**	cfarm@ifsi-vannes.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Groupement de Coopération Sanitaire G4, situé au Centre Hospitalier Universitaire d'**Amiens**, 30 Avenue de la Croix Jourdain – 80054 Amiens Cedex 1	cfarmg4.secretariat@chu-amiens.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Groupement de Coopération Sanitaire des Hôpitaux Universitaires Grand Ouest (HUGO) Département des Instituts et Ecoles de Formation du Centre Hospitalier Universitaire d'**Angers** (D.I.E.F), situé au 4 rue Larrey – 49933 ANGERS CEDEX 09	dief@chu-angers.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Centre Hospitalier Universitaire de **Grenoble** Alpes situé CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9	centreformationarm@chu-grenoble.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Centre Hospitalier Universitaire de **Nancy** situé au 9 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 54000 Nancy	CFARM@chru-nancy.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale des Centres Hospitaliers Universitaires de **Nîmes** –Montpellier-Nice-Toulouse, situé Place du Professeur Robert Debré – 30900 Nîmes	cfarm@chu-nimes.fr
Centre de formation d'assistant de régulation médicale du Centre Hospitalier Universitaire de **Poitiers** situé au 2 Rue de la Miletrie – 86000 Poitiers	cifarm.nouvelle-aquitaine@chu-poiti...
Centre de formation d'assistant de régulation médicale des Centres Hospitaliers Universitaires de **Reims** et de **Strasbourg** situé au Centre Hospitalier Universitaire de Reims, 45 rue Cognacq Jay – 51092 REIMS CEDEX	formationarm@chu-reims.fr

Quatre blocs de compétences
Chacun composé de modules de formation

- 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU-C15 350 h (10 sem)
  - *1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM* *35 h*
  - *1.b : La situation d'urgence* *158 h*
  - *1.c : Communication et gestion des réactions comportementales* *157 h*

- 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale 140 h (4 sem)
  - *2.a : Parcours patient et ressources associées* *35 h*
  - *2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande* *105 h*

Quatre blocs de compétences

Chacun composé de modules de formation

- 3 : Traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service 175 h (5 sem)
  - *3.a : Traitement des informations et informatique* *87 h*
  - *3.b : Qualité – sécurité - gestion des risques* *88 h*

- 4 : Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle 70 h (2 sem)
  - *4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle* *35 h*
  - *4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle*
    35 h

CFARM du Grand Ouest

- CFARM d'Angers – coordonnateur – 20 élèves par session 7 + 11

- CFARM d'Orléans – 20 élèves par session

  7 + 13

- CFARM de Rennes – 20 élèves par session

  5 + 16

CFARM du Grand Ouest

305 ARM - 6 663 358 appels – 2 717 997 DRM

- PAYS DE LA LOIRE 44 + 49 + 53 + 72 + 85
- CENTRE VAL DE LOIRE 18 + 28 + 36 + 37 + 41 + 45
- BRETAGNE 22 + 29 + 35 + 56

Certification

ANNEXE IX

LIVRET DE POSITIONNEMENT DES COMPETENCES
pour l'accès à la certification des ARM en poste
DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d'assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- Préparée par un livret de positionnement des compétences
  - *Présentation du candidat : parcours professionnel, parcours de formation,*
  - *Repérage des compétences acquises non certifiées et des compétences à développer*

- En deux temps :
  - *Remise du livret de positionnement au candidat au moins un mois avant (parcours, auto évaluation)*
  - *Entretien avec l'encadrant de proximité en charge de l'évaluation annuelle du candidat : compétences considérées comme déjà acquises ? besoins en formation ?*

Evaluation

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D'EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d'assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- Le diplôme d'assistant de régulation médicale est composé de quatre blocs de compétences.
- La validation d'un bloc de compétences s'obtient par l'acquisition de la totalité des compétences constitutives de ce bloc.
- Pour obtenir le diplôme, il faut valider les quatre blocs de compétences.

Les blocs de compétences

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D'EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d'assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU - C15
- 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale
- 3 : Traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service
- 4 : Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

Accès à la certification

Repérage des compétences acquises et des **compétences à développer,** lors d'un entretien mené par l'encadrant de proximité avec le candidat

Formalisé dans le livret de positionnement

Validé par la direction de l'établissement de santé avant envoi au centre de formation d'ARM

Compétences à développer

Parcours individualisé de formation

dans un

centre de formation d'ARM agréé et/ou dans un autre organisme de formation continue, en accord avec l'établissement de santé

Vérification, par le centre de formation d'ARM, du dossier du candidat pour la présentation au jury d'évaluation

Inscription du candidat aux épreuves du jury d'évaluation organisé par le centre de formation

Livret de positionnement et justificatifs éventuels du parcours de formation

Evaluation sur les 4 blocs de compétences

1 - *une observation en situation de travail habituelle*

2 - un entretien

Durée totale :

2 heures

Proposition du jury d'évaluation

Livret d'évaluation des blocs de compétences, complété par le jury, transmis au centre de formation

Jury d'évaluation

Deux professionnels (un médecin et un ARM ou PARM) pratiquant régulièrement la régulation médicale en SAMU Centre 15. L'un des deux membres intervient dans un centre de formation d'ARM. L'un des deux membres est extérieur à la structure employant le candidat.

Réception du livret d'évaluation

Jury final

Décision

Obtention du diplôme ARM

ou validation ou non **d'un ou plusieurs blocs de compétences**

Notification

Jury de certification

Présidé par le directeur du centre de formation. Diplôme délivré par le centre de formation.

Le jury d’évaluation

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D’EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D’ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d’assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- Deux professionnels :
  - *un médecin et un ARM ou PARM*
  - *pratiquant régulièrement la régulation médicale en SAMU - Centre 15*
  - *l’un des deux membres intervient dans un centre de formation d’ARM*
  - *l’un des deux membres est extérieur à la structure employant le candidat.*

Le jury d’évaluation

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D’EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D’ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d’assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- Evalue les compétences acquises par le candidat
- Détermine si le candidat a acquis ou non les compétences correspondant au référentiel du diplôme d’ARM
- Emet un avis sur la validation ou non de l’ensemble des blocs de compétences ou d’un ou plusieurs.

BLOC 4 : APPUI A LA GESTION DES MOYENS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS, EN SITUATION DEGRADEE ET EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Comment évaluer le bloc de compétences ?

- Entretien : Bilan des activités du candidat lors des situations dégradées et/ou situation sanitaire exceptionnelle

Compétences	Critères d'évaluation	Exemples de questions pour l'entretien *Les questions suivantes vous aideront à apprécier les compétences du candidat et à conduire l'entretien.*	Résultats de l'entretien
Apporter un appui logistique et technique à l'organisation médicale sur le terrain et aux différents postes de commandement et cellules opérationnelles	• *L'appui logistique et technique apporté est adapté à la situation*	o *Quel appui logistique avez-vous apporté ?*	❑ Non acquis ❑ Acquis

Proposition du jury d'évaluation

Le bloc de compétences 4 est :

❑ Non acquis ❑ Acquis *

* La validation d'un bloc de compétences s'obtient par l'acquisition de la totalité des compétences constitutives de ce bloc

Le jury d’évaluation

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D’EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D’ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d’assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

PROPOSITION DU JURY D’EVALUATION

NOM et prénom du candidat : **Date de l’évaluation :**

Validation du diplôme d’assistant de régulation médicale

OUI ❑ **NON** ❑ **Validation partielle** ❑

En cas de validation partielle, indiquez les blocs de compétences acquis :

Bloc 1 : Traitement d’un appel dans le cadre du SAMU C15	**Bloc de compétences acquis :** OUI ❑ NON ❑
Bloc 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale	**Bloc de compétences acquis :** OUI ❑ NON ❑
Bloc 3 : Traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service	**Bloc de compétences acquis :** OUI ❑ NON ❑
Bloc 4 : Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle	**Bloc de compétences acquis :** OUI ❑ NON ❑

on

Le jury d’évaluation

ANNEXE X

LIVRET DU JURY D’EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES
pour la certification des ARM en poste
DIPLOME D’ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Nom et prénom du candidat :

Etablissement de santé dont relève le candidat :

Centre de formation d’assistant de régulation médicale de :

Ministère chargé de la santé – Juin 2019

- Délibération, livret
- Le jury est souverain.
- Délivrance ou non du diplôme au regard de l’évaluation réalisée.

Retour d’expérience

- Rencontres conviviales avec les ARM des autres SAMU
- Bilan favorable, validation des qualités des ARM en poste
- Présentation du cadre de travail
- Valorisation de l’exercice et du statut.

Bilan certification ARM

Angers	Orléans	Rennes
	2 décembre 2019 10 dossiers présentés 10 ARM en poste diplômés SAMU 28, SAMU 45	*2 décembre 2019* 12 dossiers présentés 9 ARM en poste diplômés SAMU 22, SAMU 29, SAMU 35
10 mars 2020 21 dossiers présentés 21 ARM en poste diplômés SAMU 49, SAMU 72	*10 mars 2020* 14 dossiers présentés 14 ARM en poste diplômés SAMU 28, SAMU 37, SAMU 41, SAMU 45	
29 septembre 2020 13 dossiers présentés 5 ARM en poste diplômés SAMU 49, SAMU 53, SAMU 72, SAMU 85	*29 septembre 2020* 15 dossiers présentés 15 ARM en poste diplômés SAMU 18, SAMU 41, SAMU 45	*29 septembre 2020* 6 dossiers présentés 5 ARM en poste diplômés SAMU 35
26/34	39/39	14/18

Reconnaissance

ANNEXE V

DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

Le diplôme d'assistant de régulation médicale est délivré à

M/Mme ……

Né (e) le …… à ……

Par le centre de formation d'assistant de régulation médicale : ……..

agréé par le ministère chargé de la santé, par arrêté du ……..

Fait, à ……, le ……

Le directeur du centre de formation ou son représentant (qualité, signature et cachet) :

Ministère chargé de la santé

ɔCUMENTAIRE MÉDIATION EN 1 CLIC

et de l'apprentissage

N° de fiche
RNCP34679

Travail collégial

- Nécessité de l’implication des acteurs des CFARM, de leur interaction et leur organisation
- Nécessité de l’implication des SAMU : encadrement, ARM, médecins
- Nécessité de l’implication des établissements de soins : terrains de stages, cours, matériels
- Professionnalisation et reconnaissance sont l’affaire de tous.

Merci de votre attention…